



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

31 582 06 0100 31 05 Targoncavezető

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Conducteur de chariot transpalette  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- déplacer et ranger des charges à l'aide d'un chariot transpalette ;
- documenter le travail accompli ;
- respecter les règles d'opération du chariot transpalette ;
- tenir le carnet d'opération du chariot transpalette ;
- respecter les règles de sécurité applicables aux conducteurs de chariot transpalette.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

8343 Conducteur de chariot élévateur

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Economie et du Transport (GKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>  31 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les éléments de connaissances d'entrée théoriques et pratiques définis par les exigences professionnelles et d'examen (par la suite : compétences d'entrée) ou sur une formation scolaire de niveau élémentaire attestée par l'achèvement de la huitième année.</p> <p><b>Code ISCED97:</b> 2CV</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">81-100%</td> <td style="width: 40%;">très bien (5)</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>71-80%</td> <td>bien (4)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>61-70%</td> <td>moyen (3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>51-60%</td> <td>passable (2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>0-50%</td> <td>insuffisant (1)</td> <td></td> </tr> </table>		81-100%	très bien (5)		71-80%	bien (4)		61-70%	moyen (3)		51-60%	passable (2)		0-50%	insuffisant (1)	
81-100%	très bien (5)																
71-80%	bien (4)																
61-70%	moyen (3)																
51-60%	passable (2)																
0-50%	insuffisant (1)																
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>																
<p><b>Mention de série du certificat:</b> PT K</p> <p><b>son numéro d'ordre:</b> 123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">0637-06 Entretien général des machines</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0890-06 Opération des chariots élévateurs</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0825-06 Tâches spécifiques des conducteurs de chariot transpalette</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> </table>	0637-06 Entretien général des machines	100%	0890-06 Opération des chariots élévateurs	100%	0825-06 Tâches spécifiques des conducteurs de chariot transpalette	100%										
0637-06 Entretien général des machines	100%																
0890-06 Opération des chariots élévateurs	100%																
0825-06 Tâches spécifiques des conducteurs de chariot transpalette	100%																
<p><b>Date de délivrance du certificat:</b> 2021.06.18</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b></td> <td style="width: 20%; text-align: right;"><b>100%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b></td> <td style="text-align: right;"><b>5</b></td> </tr> </table>	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b>	<b>100%</b>	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b>	<b>5</b>												
<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b>	<b>100%</b>																
<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b>	<b>5</b>																
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b> A l'enseignement secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b></p>																	
<p><b>Base légale</b> Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 15/2008 (3/04) du Ministère des Municipalités et de l'Aménagement du territoire sur les exigences professionnelles et d'examen.</p>																	

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		30 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> Accomplissement de la huitième année de l'enseignement secondaire, attesté par un certificat, ou possession des compétences définies pour le groupe professionnel d'architecture  Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.  <b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		<b>CACHET</b>